



[www.fn-te.cgt.fr](http://www.fn-te.cgt.fr)

## **Les Ingénieurs d' Études et de Fabrications** deviennent **Ingénieurs Civils de la Défense**

Lancée fin 2017, la réforme du corps des IEF a abouti ce **6 mai 2020 au décret 2020-531** intitulé « *décret modifiant la dénomination du corps des ingénieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense et les conditions de recrutement dans ce corps* ».

Il implique :

- Le changement de dénomination : les IEF deviennent donc « **Ingénieurs Civils de la Défense** »
- Le recrutement à BAC+5 par concours externe
- Un concours interne ouvert aux agents ayant 3 années de service public
- Un troisième concours pour les agents ayant exercé un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole d'une association etc...
- L'accès par promotion interne pour les TSEF au choix ou par examen professionnel de B en A si au moins 8 ans en TSEF

Le programme reste donc peu reluisant, cela reste une réforme low-cost en raison notamment d'une absence de revalorisation de la grille indiciaire malgré un niveau de recrutement supérieur imposé.

Pour la CGT, les attentes des IEF « historiques » sont limpides : outre la revalorisation indiciaire, les IEF doivent pouvoir bénéficier d'un déroulement de carrière sans craindre la mise en concurrence avec les futurs recrutés et les ICT malgré la loi de réforme de la Fonction Publique autorisant les recrutements contractuels sur des emplois équivalents.

**Ce décret ne sécurise en rien !**

La CGT appelle les agents, à **se rapprocher du syndicat CGT de secteur ou à contacter la fédération.**

Montreuil le 11 mai 2020,